

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Sectorisation des collèges - Modification des secteurs de recrutement à la rentrée 2020 et capacités d'accueil des collèges publics.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de modifier la sectorisation de plusieurs établissements marseillais, en prévision de la rentrée 2020, à savoir : Collèges Ferry, Moulin, Vallon des Pins, Parks, Rimbaud et Barnier d'une part, et collèges Pythéas, Manet, Belle de Mai, Quinet, Wallon et Laurencin d'autre part, selon le détail figurant en annexes 1 et 2 du rapport ;
- d'approuver la méthodologie mise en œuvre pour permettre l'actualisation des capacités d'accueil des collèges publics et de voter de nouvelles capacités optimales pour une première tranche de collèges.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**